



Préparer la cession de tout ou partie de votre entreprise

Comment aborder les principaux enjeux à l'approche de la cession de votre entreprise.

Est-ce que je dispose des conseils fiscaux et juridiques indépendants appropriés pour évaluer ma situation personnelle en amont de la vente de mon entreprise ?

Ai-je examiné ma participation et (le cas échéant) celle de ma famille dans l'entreprise, afin de m'assurer que tout est organisé comme il se doit ?

Ma participation dans l'entreprise me permet-elle de bénéficier d'allègements fiscaux et comment ceux-ci s'appliquent-ils ?

Ma situation en matière de droits de succession changera-t-elle lorsque nous vendrons les parts de l'entreprise ?

Avons-nous, moi et le reste de ma famille, établi des testaments et des procurations durables (LPA) ?

Ma famille aura-t-elle besoin de liquidités d'ici la vente de l'entreprise ?

Quel sera l'impact de cette évolution financière majeure sur ma famille ? Dois-je en parler avec eux en amont ?



Préparer la vie après la vente de l'entreprise

Éléments importants à prendre en compte pour votre avenir après la cession de votre entreprise.

Quels sont mes besoins en terme de liquidités - et ceux de ma famille - à court et moyen terme ?

Quels sont mes objectifs à court, moyen et long termes et mes aspirations en matière d'utilisation de notre nouveau patrimoine ?

Quels choix souhaitons-nous faire en matière de style de vie ? Où voulons-nous vivre ?

Comment gérer notre patrimoine et les éventuels investissements futurs ?

Comment protéger les actifs familiaux face au risque de divorce ?

Je ne suis pas un spécialiste de l'investissement. Comment me préparer à effectuer mon premier investissement en dehors de l'entreprise ?

Quel sera le montant des droits de succession à mon décès ? Puis-je faire quelque chose à cet égard ?

Est-ce que je veux transmettre un patrimoine à ma famille élargie ? Dois-je le faire maintenant ou plus tard ? Existe-t-il des causes qui nous tiennent à cœur et en faveur desquelles nous aimerions faire des dons ?

Existe-t-il des moyens de structurer mon patrimoine de manière à garder le contrôle des actifs tout en le transmettant à la génération suivante ?

Notre famille est-elle philanthrope ? Quel impact voulons-nous avoir dans le monde ? La philanthropie peut-elle représenter un moyen efficace d'impliquer la prochaine génération dans la gestion de notre patrimoine familial à l'avenir et comment devons-nous effectuer et structurer nos dons ?

Nous estimons que les informations contenues dans le présent document sont fiables, mais nous ne garantissons ni leur exactitude ni leur exhaustivité. Les opinions, les estimations, les stratégies et les points de vue exprimés dans ce document constituent notre jugement sur la base des conditions actuelles du marché et peuvent varier sans notification préalable de notre part.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES AUX RISQUES

- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il n'est pas possible d'investir directement dans un indice.
- Les prix et les taux de rendement sont donnés à titre indicatif, ces derniers peuvent varier dans le temps en fonction des conditions du marché.
- Il existe des considérations supplémentaires relatives aux risques pour toutes les stratégies.
- Les informations figurant dans le présent document ne constituent nullement une recommandation, une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente d'un produit ou d'un service d'investissement.
- Les avis exprimés dans le présent document peuvent différer de ceux d'autres divisions de J.P. Morgan. Le présent document ne saurait être considéré comme une recherche en investissement ou un rapport de recherche en investissement de J.P. Morgan.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le présent document est publié à titre d'information uniquement. Il peut vous renseigner sur certains produits et services proposés par les activités de gestion de patrimoine de J.P. Morgan, qui font partie de JPMorgan Chase & Co (« JPM »). Les produits et services décrits, ainsi que les frais, charges et taux d'intérêt associés, sont susceptibles d'être modifiés conformément aux conventions de compte applicables et peuvent varier selon les zones géographiques. Tous les produits et services ne sont pas proposés dans tous les zones géographiques. **Merci de lire les Informations importantes dans leur intégralité.**

INFORMATIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX RISQUES

Les opinions, stratégies et produits présentés dans ce document peuvent ne pas convenir à tous les investisseurs et présentent des risques. **Les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du montant investi et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.** L'allocation d'actifs ne garantit pas un bénéfice ni une protection contre les pertes. Aucune décision d'investissement ne saurait être fondée exclusivement sur les informations contenues dans ce document. Nous vous recommandons vivement d'examiner avec la plus grande attention les services, les produits, les classes d'actifs (p. ex., les actions, les obligations, les investissements alternatifs, les matières premières, etc.) ou les stratégies présentés afin de déterminer s'ils sont adaptés à vos besoins. Vous devez également prendre en considération les objectifs, les risques, les frais et les dépenses associés aux services, produits ou stratégies d'investissement avant de prendre une décision d'investissement. Pour retrouver toutes ces informations, obtenir des renseignements plus complets et discuter de vos objectifs et de votre situation, veuillez contacter votre représentant J.P. Morgan.

EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

Certaines des informations contenues dans ce document sont considérées comme fiables. Cependant, JPM n'apporte aucune garantie quant à leur exactitude, leur fiabilité ou leur exhaustivité et ne saurait engager sa responsabilité pour les pertes ou les préjudices (qu'ils soient directs ou indirects) résultant de l'utilisation de tout ou partie de ce document. Nous n'apportons aucune garantie quant aux calculs, graphiques, tableaux, diagrammes ou commentaires figurant dans ce document, lesquels ne sont fournis qu'à titre d'exemple ou indicatif. Les points de vue, opinions, estimations et stratégies exprimés dans ce document constituent notre jugement sur la base des conditions actuelles du marché et peuvent varier sans préavis. JPM n'est nullement tenu de mettre à jour les informations citées dans ce document en cas de modification. Les points de vue, estimations et stratégies exprimés dans ce document peuvent différer de ceux exprimés par d'autres divisions de JPM, ou des points de vue exprimés à d'autres fins ou dans un autre contexte, et **ce document ne doit pas être considéré comme un rapport de recherche.** Les résultats et les risques anticipés se fondent exclusivement sur les exemples hypothétiques présentés ; les résultats et les risques effectifs varieront en fonction des circonstances particulières. Les déclarations prospectives ne doivent pas être considérées comme des garanties ou des prédictions concernant des événements futurs.

Ce document ne saurait être interprété comme pouvant donner lieu à une obligation d'attention à votre égard ou à l'égard d'un tiers, ou à l'instauration d'une relation de conseil. Ce document ne doit en aucun cas être considéré comme une offre, une sollicitation, une recommandation ou un conseil (financier, comptable, juridique, fiscal ou autre) donné par J.P. Morgan et/ou ses cadres ou ses collaborateurs, que cette communication ait été fournie à votre demande ou non. J.P. Morgan, ses filiales et ses collaborateurs ne fournissent pas de conseils de nature comptable, juridique ou fiscale. Vous êtes invité à consulter vos propres conseillers fiscaux, juridiques et comptables avant d'effectuer une opération financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES CONCERNANT VOS PLACEMENTS ET LES CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque JPMorgan Chase Bank, N.A. ou l'une de ses filiales (collectivement, « J.P. Morgan ») est incitée d'un point de vue économique ou autre, ou est susceptible de l'être, à agir dans son propre intérêt dans le cadre de sa gestion des portefeuilles de ses clients. Des conflits peuvent par exemple se produire (dans la mesure où votre compte autorise de telles activités) dans les cas suivants : (1) lorsque J.P. Morgan investit dans un produit d'investissement, tel qu'un fonds commun de placement, un produit structuré, un compte géré séparément ou un hedge fund créé ou géré par J.P.Morgan Chase Bank, N.A. ou une filiale telle que J.P. Morgan Investment Management Inc. ; (2) lorsqu'une entité J.P. Morgan obtient des services, tels que l'exécution et la compensation des ordres, auprès d'une filiale ; (3) lorsque J.P. Morgan perçoit un paiement en contrepartie de l'achat d'un produit d'investissement pour le compte d'un client ou (4) lorsque J.P. Morgan perçoit le paiement en contrepartie de services fournis (dont les services aux actionnaires, de comptabilité ou de dépôt) au titre des produits d'investissement achetés pour le portefeuille d'un client. D'autres conflits peuvent survenir en raison des relations que J.P. Morgan entretient avec d'autres clients ou lorsque J.P. Morgan agit pour son propre compte.

Les stratégies d'investissement sont sélectionnées auprès de J.P. Morgan et des gestionnaires d'actifs tiers et sont soumises à une procédure d'évaluation appliquée par nos équipes chargées de la sélection des gestionnaires. Nos équipes responsables de la construction des portefeuilles sélectionnent, dans cette liste de stratégies, celles qui concordent avec nos objectifs d'allocation d'actifs et nos prévisions afin d'atteindre l'objectif d'investissement du portefeuille.

En règle générale, nous préférons les stratégies gérées par J.P. Morgan. Nous nous attendons à ce que la proportion de stratégies gérées par J.P. Morgan soit importante (jusqu'à 100%) pour les stratégies telles que, par exemple, les liquidités et les obligations de haute qualité, conformément à la législation en vigueur et aux conditions spécifiques au compte.

Bien que nos stratégies gérées en interne concordent généralement avec nos perspectives et notre connaissance des processus d'investissement, ainsi qu'avec la philosophie mise en pratique en matière de risque et de conformité de la société, il est important de rappeler que J.P. Morgan perçoit des commissions globales plus élevées lorsque des stratégies gérées en interne sont sélectionnées. Vous pouvez choisir d'exclure les stratégies gérées par J.P. Morgan (autres que les avoirs bancaires et fonds de liquidités) dans certains portefeuilles.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES, SUR LA MARQUE ET SUR L'ENTITÉ JURIDIQUE

Aux **Etats-Unis**, les comptes de dépôts bancaires et services connexes, tels que les comptes chèques, les comptes épargne et les prêts bancaires, sont proposés par **JPMorgan Chase Bank, N.A.** Membre de la FDIC.

JPMorgan Chase Bank, N.A. et ses sociétés affiliées (conjointement « **JPMCB** ») proposent des produits d'investissement, qui peuvent inclure des comptes bancaires d'investissement gérés et des services de dépôt, dans le cadre de leurs services fiduciaires et de trust. Les autres produits et services d'investissement, tels que les comptes de courtage et de conseil, sont proposés par **J.P. Morgan Securities LLC** (« **JPMS** »), membre de la FINRA et de la SIPC. Les produits d'assurance spécialisés (annuités) sont proposés par Chase Insurance Agency, Inc. (CIA), une agence d'assurance agréée, faisant affaire sous le nom de Chase Insurance Agency Services, Inc. en Floride. **JPMCB**, **JPMS** et **CIA** sont des sociétés affiliées placées sous le contrôle commun de JPM. Les produits ne sont pas disponibles dans tous les Etats.

Au **Luxembourg**, le présent document est publié par J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. (JPMBL) dont le siège social est sis à l'European Bank and Business Centre, 6 route de Trèves, L-2633, Senningerberg, Luxembourg. R.C.S Luxembourg B10.958. Société agréée et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et supervisée conjointement par la Banque centrale européenne (BCE) et la CSSF. J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. est agréée en tant qu'établissement de crédit en vertu de la loi du 5 avril 1993.

En **France**, ce document peut être distribué par JPMorgan Chase Bank, N.A. (« **JPMCB** »), succursale de Paris, qui est réglementée en France par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'Autorité des marchés financiers.

Au **Royaume-Uni**, le présent document est publié par J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., succursale de Londres, dont le siège social est sis au 25 Bank Street, Canary Wharf, Londres E14 5JP. Société agréée et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et supervisée conjointement par la Banque centrale européenne (BCE) et la CSSF. Agréée par la Prudential Regulation Authority et soumise à la réglementation de la Financial Conduct Authority et à la réglementation limitée de la Prudential Regulation Authority. Les détails du Régime d'Autorisations Temporaires, qui permet aux entreprises basées dans l'EEE d'opérer temporairement au Royaume-Uni en l'attente d'une autorisation complète, sont disponibles sur le site Web de la Financial Conduct Authority.

En **Espagne**, le présent document est distribué par J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Sucursal en España, dont le siège social est sis Paseo de la Castellana, 31, 28046 Madrid, Espagne. J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Sucursal en España est immatriculée sous le numéro 1516 au registre administratif de la Banque d'Espagne et supervisée par le régulateur espagnol des marchés de valeurs (CNMV).

En **Allemagne**, le présent document est distribué par J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., succursale de Francfort, dont le siège est sis Taunustor 1 (TaunusTurm), 60310 Frankfurt, Allemagne, supervisée conjointement par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et la Banque centrale européenne (BCE) et, dans certains domaines, également supervisée par l'Autorité fédérale allemande de supervision des services financiers (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, BaFin).

En **Italie**, le présent document est distribué par J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., succursale de Milan, dont le siège social est sis Via Cordusio 3, Milan 20123, Italie, société réglementée par la Banque d'Italie et la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB).

Aux **Pays-Bas**, le présent document est distribué par J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., succursale d'Amsterdam, dont le siège social est sis au World Trade Centre, Tower B, Strawinskylaan 1135, 1077 XX, Amsterdam, Pays-Bas. J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., succursale d'Amsterdam est agréée et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et supervisée conjointement par la Banque centrale européenne (BCE) et la CSSF au Luxembourg ; J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., succursale d'Amsterdam est également agréée et supervisée par la Banque des Pays-Bas (De Nederlandsche Bank, DNB) et l'Autorité des marchés financiers aux Pays-Bas (Autoriteit Financiële Markten, AFM). Immatriculée auprès de la Chambre du Commerce (Kamer van Koophandel) sous le numéro 71651845 en tant que succursale de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Au **Danemark**, le présent document est distribué par J.P. Morgan Bank Luxembourg, succursale de Copenhague, filiale de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., dont le siège social est sis Kalvebod Brygge 39-41, 1560 København V, Danemark. J.P. Morgan Bank Luxembourg, succursale de Copenhague, filiale de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. est agréée et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et supervisée conjointement par la Banque centrale européenne (BCE) et la CSSF. J.P. Morgan Bank Luxembourg, succursale de Copenhague, filiale de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. est également supervisée par l'Autorité des marchés financiers danoise (Finanstilsynet) et immatriculée auprès de cette dernière sous le code 29009 en tant que succursale de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

En **Suède**, le présent document est distribué par J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. - succursale bancaire de Stockholm, dont le siège social est sis Hamngatan 15, Stockholm, 11147, Suède. J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. - succursale bancaire de Stockholm est agréée et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) et supervisée conjointement par la Banque centrale européenne (BCE) et la CSSF. J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., succursale de Stockholm est également supervisée par l'Autorité des marchés financiers suédoise (Finansinspektionen). Immatriculée auprès de la Finansinspektionen en tant que succursale de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Il peut également être distribué par **J.P. Morgan (Suisse) SA**, elle-même réglementée en Suisse par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les références faites dans ce rapport à « J.P. Morgan » désignent JPM, ses différentes filiales et sociétés affiliées à travers le monde. « La Banque Privée J.P. Morgan » est la marque commerciale utilisée par JPM pour ses opérations de banque privée.

Le présent document est destiné à une utilisation strictement personnelle et il ne doit pas être diffusé à un tiers quelconque, ou utilisé par un tiers quelconque, ni dupliqué afin d'être utilisé à des fins autres qu'une utilisation personnelle sans notre permission. Si vous avez des questions ou si vous ne souhaitez plus recevoir ce type de communication, veuillez contacter votre représentant J.P. Morgan.